

Annexe 3

PLU Larmor-Plage Approuvé : ANNEXES SANITAIRES

Eléments relatifs au réseau d'eau potable, d'assainissement et aux modalités de collecte des déchets.

I - RESEAU D'EAU POTABLE

Elle est fournie par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient à partir de l'usine du Petit Paradis à LORIENT qui traite une eau brute en provenance du SCORFF (station de pompage implantée au lieu-dit Kéréven à Pont-Scorff).

Toutefois, en cas de défaillance de l'usine, d'indisponibilité de cette dernière pour travaux ou de pollution de la ressource, LARMOR-PLAGE peut être alimentée via le même réseau, par la seconde usine de production de Cap l'Orient, Coët er Ver, implantée quant à elle sur les bords du BLAVET à HENNEBONT.

Depuis l'usine du Petit Paradis, l'eau est acheminée vers LARMOR-PLAGE :

- par le réseau d'adduction d'eau de la ville de Lorient. Le raccordement des réseaux de Cap l'orient à ceux de la commune est réalisé au lieu-dit KERMELO, au pied du pont qui enjambe le Ter. La canalisation longe la route départementale n°29. Le compteur d'eau est placé sur le territoire de Lorient juste avant le pont.

Dans les 3 années à venir, la principale préoccupation du Service EAU POTABLE de Cap l'Orient sera de procéder à la modernisation de l'usine du Petit Paradis. En 2001, des travaux ont été effectués sur l'usine de Coët er Ver : ils avaient abouti à la mise en place d'une filière d'ultrafiltration couplée à l'utilisation de charbon actif ainsi qu'à une étape de reminéralisations des eaux.

La qualité des eaux brutes de Scorff étant meilleure que celles du Blavet, il conviendra de définir la filière la plus adaptée techniquement et économiquement à la production d'eau potable à partir du Scorff en 2006-2007.

Il est à noter que globalement les actions menées sur les bassins versants des deux cours d'eau ont permis de limiter la dégradation de la qualité des eaux, voire même pour le SCORFF, d'amorcer son amélioration.

En 2007, la vente en gros vers Larmor-Plage s'est élevée à 477 000 m³.
En 2008, elle s'est située à plus de 490 000 m³.

II – RESEAU d'ASSAINISSEMENT

a) Les eaux pluviales :

La commune de Larmor-Plage comporte plusieurs ruisseaux à ciel ouvert et d'autres canalisés comme le ruisseau de Toulhars. Les milieux récepteurs sont l'Etang du Ter, la Rade de Lorient et la côte jusqu'à l'Anse de Kerguélen.

La longueur totale du réseau actuel d'eaux pluviales est de 42 km.

7 bassins versants principaux sont identifiés sur la commune. D'une superficie comprise entre 2,50 ha et 133 ha, ils sont bâtis entre 12 et 100 %.

Leur coefficient de surface imperméable est compris entre 5 et 31 %.

Une étude récente sur le réseau d'eaux pluviales a été lancée par la commune. Elle révèle des dysfonctionnements liés notamment :

- A quelques insuffisances du réseau (pb de dimensionnement notamment)
- A des bouchages ou de vétusté du réseau (racines, ensablement...)
- A quelques dysfonctionnement d'ouvrages
- A quelques intrusions d'eaux usées
- Au tracé du réseau (canalisations dans parcelles privées).

Des mesures de débits effectuées par temps sec ont révélé des faibles débits, pas de trace de rejet significatif d'eaux usées et une influence importante de la marée sur certains points de rejets.

Des concentrations relativement peu élevées sont constatées sur 6 exutoires par temps de pluie .

b) Les eaux usées :

Un réseau de système séparatif a été mis en place sur l'ensemble des secteurs urbanisés et des villages. Les effluents sont dirigés vers la station d'épuration de Kérolay à Lorient, dont la capacité de traitement, après un important programme de restructuration pour mise aux normes européennes, a été portée à 160 000 équivalents habitants. Les rendements d'élimination des polluants sont largement supérieurs aux normes européennes en vigueur. Les eaux traitées sont rejetées dans le Ter. Les boues déshydratées et traitées à la chaux vive sont évacuées en Centre d'Enfouissement Technique.

Actuellement, à part quelques habitations isolées, toute la commune de Larmor-Plage est assainie.

Les voies urbanisées sont desservies par des conduites de Ø 150 et 200.

18 postes de relèvement assurent l'amenée des eaux à la station d'épuration. Depuis, la station de relèvement n° 12 (les Algues), le refoulement se fait sous pression dans deux conduites de Ø 150 et 300, jusqu'au carrefour de la RD 29 et de l'avenue Jules Le Guen. Il se prolonge gravitairement dans une conduite de Ø 300 jusqu'à la station n° 9, située en bordure de l'avenue Jules Le Guen. Après un relèvement sous pression sur 250 m, une conduite de Ø 400, puis Ø 500 conduit les eaux gravitairement au poste central n° 4, située en bordure de côte au Nord du

Bourrigo. Le refoulement s'effectue ensuite vers le Nord dans deux conduits sous pression de Ø 350 et Ø 200, installés le long de la côte et le long de la RD 29 au Nord de Quélisoy. Une conduite de Ø 500 posée le long de la RD 29 termine l'itinéraire de refoulement et conduit gravitairement la totalité des eaux à traiter jusqu'à la station d'épuration de Kérolay.

L'étendue du réseau permettra la desserte des zones d'urbanisation future.

Les principaux dysfonctionnements constatés sur le réseau d'assainissement sont :

- L'intrusion d'eaux parasites de nappes et pluviales dans le réseau d'eaux usées. La vérification et la mise en conformité des branchements de particuliers ainsi que des travaux de réhabilitation réalisés par la ville après diagnostic dans des quartiers sensibles ont toutefois permis d'améliorer la situation. Ces analyses de site pour vérification et remise en état se poursuivent,
- La septicité des effluents, notamment au poste de relèvement les Algues. La mise en place d'un traitement approprié est prévu en 2008.

III - COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont une compétence de Cap l'Orient (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient).

Sur la commune de Larmor-Plage, la collecte est assurée dans le cadre d'un marché de prestation de service et confié à la Société « Loris Service » au 1^{er} janvier 2005 pour 6 ans.

1- Collecte par point de regroupement (points verts)

Les bio déchets, c'est à dire les déchets biodégradables (épluchures, fleurs fanées, restes de pain, café...), sont collectés en bacs roulants à couvercle vert ou en modulo (seaux à couvercle vert) une fois par semaine, en début de semaine.

Les emballages, c'est à dire les flacons plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires, les boîtes de conserve et les aérosols sont collectés en bacs roulants à couvercle jaune ou en sacs transparents jaunes estampillés Cap l'Orient, une fois par semaine, selon les secteurs.

Les déchets ménagers résiduels (déchet ménagers ne pouvant être triés) sont collectés en bacs roulants à couvercle bleu ou en sacs gris estampillés Cap l'Orient, une fois par semaine.

A noter que des collectes supplémentaires sont effectuées pendant la saison estivale pour la frange littorale (équipements ou commerces saisonniers)

Les foyers équipés de sacs jaunes ou de sacs noirs peuvent se réapprovisionner en sacs dans les déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

Seuls les déchets présentés dans des contenants mis à disposition par Cap l'Orient seront collectés.

Dans le cadre de la construction de lotissements, les voies doivent être aménagées de manière à permettre le passage d'une benne. En outre, des plates-formes de retournement seront créées afin de faciliter les manœuvres.

2- Les contenants

Chaque foyer Larmorien est doté de trois contenants adaptés au nombre de résidents et au type d'habitat.

Les contenants, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, sont rattachés à une adresse et placés sous la responsabilité des utilisateurs résidant à cette adresse.

Les contenants doivent être maintenus propres et en bon état par les soins de l'utilisateur. Les problèmes techniques (casse du couvercle, de roues, de cuves...), sont à signaler au numéro vert prévu à cet effet, 0 800 100 601 ou au service 02 97 02 29 77.

Le service Cadre de Vie – Déchets de Cap l'Orient se charge de réaliser les réparations ou modifications nécessaires et la livraison de nouveaux bacs le cas échéant.

3- L'accueil des contenants dans les habitats pavillonnaires et collectifs

a) Les pavillons et les maisons de ville

Les contenants, mis à disposition par Cap l'Orient, doivent être présentés sur la voie publique uniquement pour la collecte, la veille au soir si celle-ci a lieu le matin tôt (6h -13h) .Ils seront remisés le plus vite possible après le passage du camion de collecte. Cette opération ne doit occasionner ni gêne, ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.

Les bacs de collectes sont à ranger sur le domaine privé. Les contenants placés sur la voie publique sont sous la responsabilité de leurs utilisateurs et ne doivent y rester que le temps de la collecte.

Les contenants à déchets ménagers doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

b) Les collectifs

Les besoins en contenants de collecte des déchets des collectifs prennent en compte le nombre de logements ou le nombre d'habitants du collectif concerné.

Dans les immeubles collectifs, les récipients mis à disposition des occupants pour recevoir les déchets ménagers doivent être placés à l'intérieur, dans des locaux spéciaux clos et ventilés (ventilation haute et basse).

Le sol et les parois de ces locaux doivent être constitués de matériaux imperméables et imputrescibles ou revêtus de tels matériaux ou enduits.

Toutes les dispositions doivent être prises pour empêcher l'intrusion de rongeurs ou d'insectes.

Les portes de ces locaux, équipées de ferme-porte, doivent fermer hermétiquement et garantir une protection incendie. D'une façon générale, les locaux devront se conformer à l'arrêté du 10 septembre 1970, relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.

Ils devront être facilement accessibles pour les particuliers, bien éclairés et sécurisant afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre au tri.

Les espaces aménagés pour l'accueil des bacs doivent garantir des conditions de manutention aisées du dépôt du déchet à la sortie du bac sur la voie publique pour la collecte (pente, ouverture de porte...). Le point de collecte doit être facilement accessible au passage de la benne, tant pour le camion de collecte que pour les rippers (aucune manœuvre mettant en péril le personnel ou le matériel ne sera acceptée).

Un poste de lavage (arrivée d'eau) et un système d'évacuation des eaux usées doivent être établis dans chacun des locaux pour faciliter l'entretien dans des conditions telles que ni odeurs, ni émanations gênantes, ne puissent pénétrer à l'intérieur des logements et sur la voie publique. Les contenants à déchets ménagers doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

Pour toute information complémentaire sur le dimensionnement, le nombre de bacs et la création de locaux, le demandeur se rapprochera du service Cadre de Vie-Déchets de Cap l'Orient (BP 20 001, 56 314 LORIENT Cedex).

4 -La déchetterie

La déchetterie de Ploemeur située dans le secteur de Kerdroual , accueille les déchets triés des particuliers. Le gardiennage de la déchetterie est assuré par la CAPL.

Les habitants peuvent y déposer gratuitement leurs déchets verts, gravas, ferrailles, bois, encombrants, verre, journaux magazines, bouteilles plastiques, huiles, batteries, produits toxiques dans des bennes mises à leur disposition.

Ces déchets triés sont ensuite envoyés dans différentes filières pour être traités et valorisés.

L'accès à la déchetterie est interdit aux entreprises, artisans et commerçants.

5- Collectes particulières

a) Collecte du verre

Cap l'Orient met à la disposition des Larmorien des colonnes d'apport volontaire pour le verre (bouteilles, bocaux, pots vides). Celles-ci, sont disposées sur tout le territoire de la commune.

b) Collecte des journaux magazines

Les journaux et les magazines sont, de la même manière que les verres, collectés en colonnes d'apport volontaire, vidées par le prestataire de collecte.

c) Collecte des flaconnages plastique

Les bouteilles et flacons plastiques peuvent être amenés dans des parcs grillagés aménagés à cet effet, vidés par Cap l'Orient.

A noter que ces emballages plastiques peuvent également être déposés dans les bacs à couvercle jaune (collecte par point de regroupement).

6- Le traitement des déchets

a) Les bio déchets

Il sont traités par compostage, dans l'unité de traitement biologique de Lann Sévelin, à Caudan.

Le compost ainsi réalisé, en mélange avec des déchets verts de déchetterie, est ensuite valorisé en agriculture, distribué aux services techniques des différentes villes membres de Cap l'Orient ou vendu, en sacs, dans les déchetteries du Pays de Lorient.

b) Les emballages et les journaux-magazines

Les emballages et les journaux-magazines, collectés sur les points de regroupement et en apport volontaire, sont triés mécaniquement et manuellement dans le centre de tri situé à Lann Sevelin, Caudan, avant de rejoindre les filières de revalorisation adaptées. Cette opération permet la réutilisation des matériaux pour la création de nouveaux produits.

c) Le verre

Le verre, collecté en points d'apport volontaire et déchetterie, est stocké à Lann Sevelin, Caudan et expédié chez le verrier où il est recyclé.

d) Les déchets ménagers résiduels

Une fois collectés, les déchets ménagers résiduels sont compactés à l'usine de Caudan avant d'être enfouis en centre d'enfouissement technique de classe II, situé sur la commune d'Inzinzac-Lochrist, à Kermat.

Dès la mise en place des unités de traitement, en 2005, les déchets ménagers résiduels ont été stabilisés par traitement biologique avant d'être enfouis dans un centre de stockage pour déchets ultimes à Inzinzac-Lochrist.